PA8

Dossier n° 20455 / 2020-229
Ind 01

OUTARVILLE (45480)
Avenue d'Arconville
« Le Domaine des 5 Clochers »

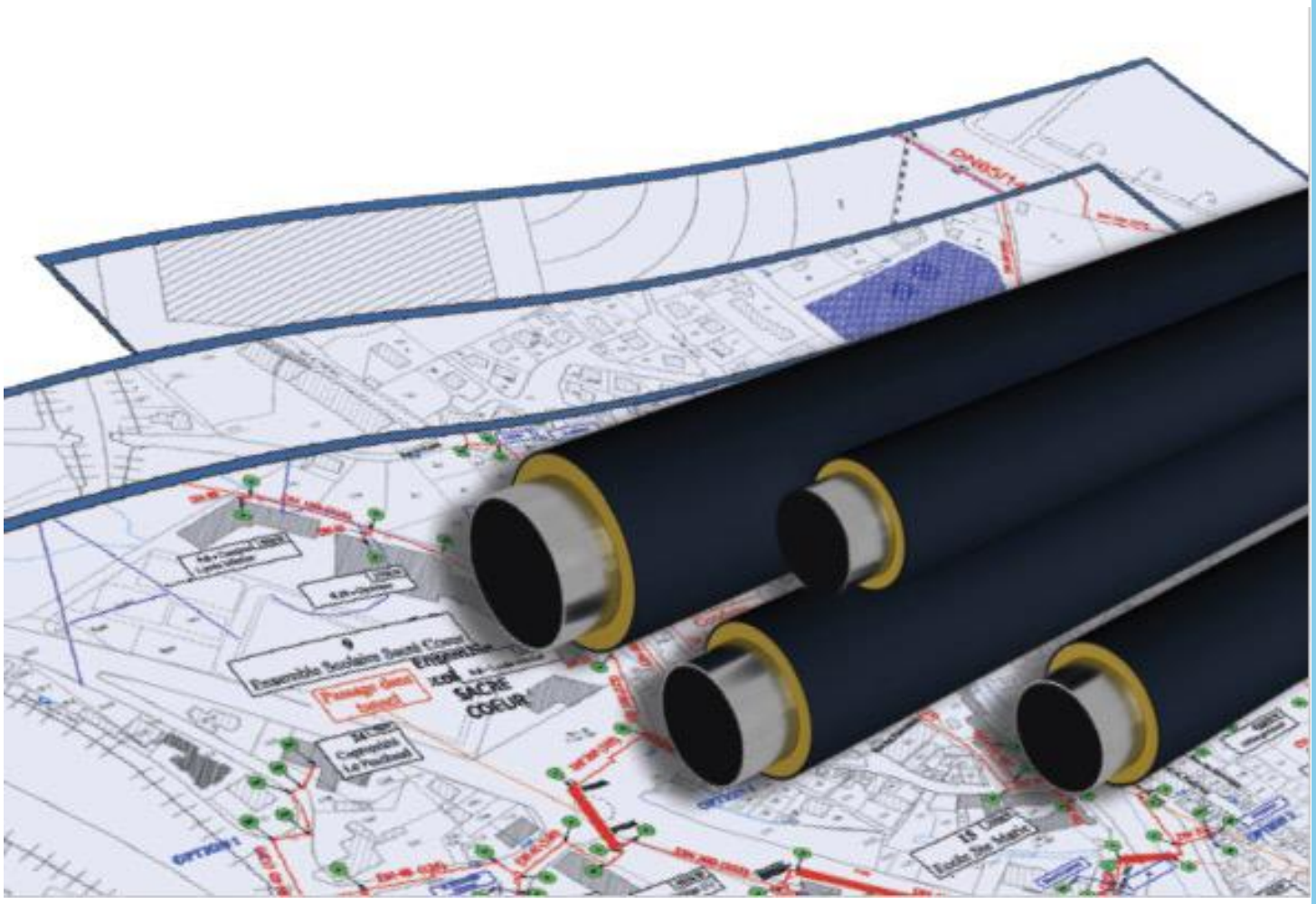

PROGRAMME DES TRAVAUX

DEFINITION DES TRAVAUX A REALISER PAR LE LOTISSEUR AFIN DE VIABILISER LE PROJET

Article 1 – VOIRIE

Les lots seront desservis par la voie nouvelle débouchant sur l'avenue d'Arconville. L'entrée du lotissement se fera par la voie d'accès située à l'Ouest de la Gendarmerie.
La voie sera dimensionnée de façon à permettre l'accès aux véhicules légers ainsi qu'aux camions poubelles.
Des espaces plantés d'arbres, noues et stationnements agrémenteront les abords de la voie nouvelle.

<u>Voirie et stationnements</u>

La voie nouvelle, d'une largeur de 6m, sera en double sens et débouchera sur une aire de retournement à son extrémité Est.
Elle desservira directement la majorité des lots, mais également trois voies sans issue ralliant les lots de second rang.
La partie au Nord-Ouest sera réservée exclusivement à l'usage du lot n°26, un panneau « sens interdit sauf riverain » sera posé.
La voie nouvelle sera constituée d'une pente unique de 2.0 % et réalisée de la façon suivante :

- pose de géotextile non tissé BIDIM.
- empierrement silico-calcaire 0/31.5 sur une épaisseur de 0,35 m.
- couche d'accrochage à émulsion acide
- revêtement en enrobé noir sur une épaisseur de 0,05 m.

Ou traitement de sol à la place de l'empierrement silico-calcaire.

Les emplacements de stationnements auront la même structure.

<u>Voies sans issue et entrées des lots</u>

Elles seront réalisés de la façon suivante :

- pose de géotextile non tissé BIDIM.
- empierrement silico-calcaire 0/31.5 une épaisseur de 0,25 m.
- finition en sable calcaire.

Bordures

Les bordures utilisées seront en béton préfabriqué de type T2 classe 100 le long des lots et espaces verts et de type P1 classe 90 surbaissé le long des noues. Le type de bordures sera adapté suivant la nature des revêtements choisis.

Emplacements Ordures ménagères

Les quatre emplacements d'ordures ménagères seront réalisés de la façon suivante :

- pose de géotextile non tissé BIDIM.
- empierrement silico-calcaire 0/31.5.
- revêtement en béton balayé

Ces hypothèses de structures pourront être modifiées par le lotisseur selon les propositions techniques des entreprises de travaux publics dans le respect des normes en matière de portance.

Article 2 – ASSAINISSEMENT

Article 2-1 – EAUX USEES

Le lotissement prévoit le rejet sur le réseau d'eaux usées existant au droit de l'opération sur l'Avenue d'Arconville.

Une canalisation principale P.V.C. série assainissement CR8 de diamètre Ø200 sera créée à l'intérieur du lotissement pour recueillir les eaux usées de chacun des lots. Cette canalisation se raccordera gravitairement sur le réseau existant.

Les regards de visite seront réalisés en élément de béton préfabriqué Ø1000 y compris cunettes, fermeture par tampon fonte série lourde.

Les eaux usées de chaque lot seront raccordées au réseau principal par l'intermédiaire d'une canalisation PVC Ø125 et d'un regard de branchement Ø315 avec tabouret à passage direct installé au droit du lot.

L'ensemble de ce réseau fera l'objet de passage caméra et de test d'étanchéité.

Article 2-2 – EAUX PLUVIALES

Il n'existe pas de réseau d'eaux pluviales sur l'Avenue d'Arconville.

Les eaux pluviales de l'ensemble des lots et îlots seront traitées à la parcelle par un système individuel.

Les eaux pluviales de la voirie seront collectées par les noues de rétention/infiltration situées en bordure de voirie et seront acheminées par l'intermédiaire d'une canalisation P.V.C. série assainissement CR8 à un bassin enterré d'infiltration qui assurera en complément la rétention et l'infiltration.

Le dimensionnement et la position du bassin sera finalisé en fonction de l'étude de perméabilité (*cf. note de calcul) et* de la capacité d'infiltration des noues.

Les regards de visite seront en béton préfabriqué de Ø 1000 avec cunette préfabriquée et fermeture par tampon fonte série lourde.

Article 3 – ADDUCTION D'EAU POTABLE – PROTECTION INCENDIE

La canalisation principale du projet sera raccordée sur le réseau existant avenue d'Arconville.

Chaque lot disposera d'un branchement en P.E.H.D. bandes bleues Ø 25 aboutissant dans un regard pour comptage sur le domaine public.

L'ouverture du branchement sera faite à la demande et aux frais des acquéreurs auprès du concessionnaire.

Des essais de pression sur la canalisation, ainsi qu'une analyse bactériologique seront réalisés avant le raccordement sur la canalisation avenue d'Arconville.

Les moyens de secours extérieurs pour la défense incendie, déjà existants sur l'avenue d'Arconville, en façade de la Gendarmerie, constitués d'une borne incendie sont insuffisants pour assurer la défense contre l'incendie du lotissement. Deux nouvelles bornes incendie seront créées.

Article 4 – DESSERTE EN ELECTRICITE BASSE TENSION

Le projet sera étudié avec les services d'ENEDIS pour connaître les possibilités de raccordement sur le réseau existant. Un emplacement pour un éventuel transformateur a été prévu au sein de l'opération au Sud-Ouest du Lot n°1, à proximité de la parcelle ZP n°47.

La desserte sera réalisée en souterrain et raccordée avenue d'Arconville.
Chaque lot disposera d'un branchement aboutissant à un coffret électrique placé en limite de lot et permettant de recevoir les compteurs qui seront installés par ENEDIS à la demande et aux frais des acquéreurs.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé conformément aux directives d'ENEDIS.

Article 5 – DESSERTE TELEPHONIQUE / FIBRE

L'aménageur réalisera le génie civil (gaines et chambres) permettant la desserte téléphonique de chacun des lots.

Le projet pourra être raccordé sur le réseau existant avenue d'Arconville, suivant les modalités définies par ORANGE.

Chaque lot disposera d'un branchement aboutissant dans un regard de raccordement.

Les raccordements au réseau seront réalisés par les fournisseurs autorisés, à la demande et aux frais des acquéreurs.

Article 6 - ECLAIRAGE PUBLIC

Des candélabres (avec réseau d'éclairage réalisé en souterrain et raccordé sur une armoire de commande) seront mis en place le long de la voirie à créer.

Le modèle des candélabres sera arrêté ultérieurement, en accord avec la mairie d'OUTARVILLE. Le nombre et la position des candélabres seront finalisés une fois le modèle de lanterne retenu et l'étude d'éclairement réalisée pour le projet.

Article 7 – ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Le terrain sera nettoyé de manière à pouvoir implanter la voirie et les futures constructions. Tous les arbres pouvant être conservées le seront

Création de noues paysagères le long de la voirie à créer. Les noues seront engazonnées et plantées.

Article 8 – DIVERS

Signalisation :
La signalisation au débouché de la voie nouvelle sur l'avenue d'Arconville fera l'objet d'une concertation avec la Municipalité et le Conseil Départemental. Notre proposition à ce stade est la pose d'un panneau stop et la matérialisation d'une bande STOP aux débouchés de l'Avenue d'Arconville.
Un panneau « Sens interdit sauf riverains » sera mis en place au carrefour situé au Sud Est du lot 25 afin qu'aucun véhicule de livraison ou autre n'y pénètre.

Ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères se fera au droit de chaque lot à l'exception des lots 14, 16, 18, 20, 22, 24 et 26 pour lesquels les occupants de ces lots devront déposer leurs ordures sur les plateformes prévues à cet effet la veille du ramassage. A l'issue du ramassage ils devront récupérer leurs poubelles et les stocker sur leur lot. Des claustras seront installés à l'arrière des emplacements d'ordures ménagères afin de limiter la nuisance visuelle vis-à-vis des lots.